

EXAMEN EN VUE DE L'OBTENTION DE L'ATTESTATION D'APTITUDE À LA MANIPULATION DES LIQUIDES FRIGORIGÈNES FAMILLE 2 - CAT.V

RÉFÉRENCE
APTITUDE

PRÉREQUIS
CERTIF CLIM 2

DURÉE
1/2 JOUR



CONTENU PRINCIPAL

1 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE D'UNE SESSION D'EXAMEN

APPLICATIONS PRATIQUES

- EXAMEN Organisé sur une 1/2 journée et épreuve individuelle de 2 heures.
- Théorie et pratique correspondantes au contrôle des connaissances acquises lors de la formation préalable (CERTIF CLIM2).

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

Pour pouvoir pratiquer la climatisation en toute légalité, vous devez obtenir l'attestation d'aptitude à la manipulation des liquides frigorigènes délivré lors de cet examen.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Permettre de s'assurer de l'aptitude des intervenants sur des équipements contenant du gaz. Elle est obligatoire pour tous les intervenants.
- L'attestation d'aptitude est nominative et est valable à vie.

PUBLIC CONCERNÉ

Tous professionnels de la maintenance et de la réparation automobile qui manipulent une machine de climatisation.



En savoir +